Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20220609-8-2022-AI
Date de télétransmission : 09/06/2022
Date de réception préfecture : 09/06/2022

Unilys ACTIFS AU QUOTIDIEN | SICGP Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine

ARRETE N°8-2022 : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE LES LUNDIS DU MOIS DE JUIN 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1ère catégorie ;

VU l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 3 septembre 2019 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

CONSIDERANT le dispositif d'aisance aquatique « Les classes bleues » organisé en direction des élèves élémentaires des cours préparatoires ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier les horaires d'accès aux bassins pour le public les lundis 13, 20 et 27 juin 2022 ;

CONSIDERANT que le lundi 6 juin est un jour férié et que les horaires qui s'appliquent correspondent à ceux du dimanche ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le Dôme sera ouvert de 8h30 à 18h00 le lundi 6 juin 2022.

ARTICLE 2 : L'espace aquatique ouvrira ses portes au public, les lundis 13, 20 et 27 juin 2022, de 11h00 à 14h00 et de 16h00 à 21h00.

ARTICLE 3 : Les horaires des espaces forme et bien-être restent inchangés les lundis 13, 20 et 27 juin 2022.

ARTICLE 4 : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le - 9 JUIN 2022
Transmis en Préfecture et affiché le - 9 JUIN 2022

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal